

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-EM-295**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 7 juillet 2020, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2020-EM-295 décrétant une dépense et un emprunt de 595 000 \$ pour réhabilitation de conduites d'égout sanitaire du chemin de la Rivière.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 décembre 2020.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 7 juillet 2020 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 décembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière